



Nouvelles sur Medavie

Bernard Lord nommé chef de la direction de Medavie



Au terme d'un processus national compétitif, Bernard Lord a été nommé chef de la direction de Medavie.

M. Lord est un éminent dirigeant canadien qui possède une vaste expérience des secteurs public et privé. En plus d'avoir siégé au conseil d'administration de Medavie pendant huit ans et d'avoir participé à la concrétisation de sa vision, il possède une profonde compréhension des politiques en matière santé, une expérience approfondie de la gestion d'organisations complexes et une passion pour l'amélioration de la prestation des soins de santé.

« Son leadership, sa vision et sa réputation d'innovateur font de lui le dirigeant idéal pour aider Medavie à renforcer sa position et réaliser son plein potentiel », a affirmé Michael Decter, président du conseil d'administration de Medavie.

« Je suis très enthousiaste à l'idée de diriger une entreprise nationale dynamique qui a des racines au Canada atlantique et un immense potentiel pour améliorer la prestation des soins de santé, a déclaré Bernard Lord. Pierre-Yves et l'équipe ont fait croître l'entreprise de façon à ce qu'elle devienne un chef de file novateur de l'industrie, et je souhaite m'inspirer de cet héritage. »

Bernard Lord est entré en fonction à titre de chef de la direction de Medavie le 1^{er} septembre 2016, à la suite du départ à la retraite de son prédécesseur Pierre-Yves Julien.

Marc Avaria nommé vice-président, Assurance vie et invalidité de Croix Bleue Medavie

Marc Avaria s'est récemment joint à Croix Bleue Medavie à titre de vice-président, Assurance vie et invalidité. Il prend la relève d'Anne Nicoll, qui a été nommée vice-présidente, Développement des affaires en mai 2016. Comptant plus de 24 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance, Marc bonifiera notre portefeuille d'assurance vie tout en améliorant notre approche en matière de gestion de l'invalidité sur l'ensemble de nos marchés.

Professionnel chevronné de l'assurance collective, Marc s'est démarqué en prenant les rênes de nombreux projets de croissance. Au cours des 12 dernières années, il a œuvré comme vice-président auprès d'une grande compagnie d'assurance, où il a notamment dirigé les équipes nationales d'assurance vie, des services d'invalidité et des opérations.

Diplômé de l'Université Queen's, Marc est également titulaire d'un MBA de la Queen's School of Business. Il exercera ses fonctions à partir de notre bureau de Toronto. « Je suis impatient d'entrer en poste, a affirmé M. Avaria. L'approche unique de Croix Bleue Medavie en matière de gestion de l'invalidité permet à l'entreprise d'offrir des solutions novatrices à ses clients. L'équipe est formée de gens de qualité et je suis emballé à l'idée de définir davantage la proposition de valeur pour les services d'assurance vie et d'invalidité. »

Programme de subventions 2016 de la Fondation Medavie pour la santé

La Fondation Medavie pour la santé nous permet de redonner aux collectivités où nous vivons et travaillons. En collaborant avec Croix Bleue Medavie, vos clients et vous contribuez directement à

améliorer la santé des gens de votre région.

Le programme de subventions annuelles appuie des projets ciblés et de petites tailles qui sont consacrés aux causes fondamentales de la Fondation, soit la santé mentale chez les enfants et les adolescents et le diabète de type 2. Voici quelques organismes qui ont obtenu une subvention pour l'année 2016 :

- [Jeunesse, J'écoute et le Coin des gars](#) offrent des services de consultation et de renseignements destinés à épauler les adolescents de sexe masculin sur des questions de santé mentale et émotionnelle, tout en s'attaquant aux raisons qui les empêchent de demander de l'aide.
- [Leave Out ViolencE Nova Scotia et son programme Media Arts](#) fournit aux jeunes à risque les compétences nécessaires pour briser le cycle de la violence de manière constructive tout développant leur résilience et leurs habiletés fondamentales.
- [L'Association canadienne pour la santé mentale de l'Île-du-Prince-Édouard et Signals of Suicide](#), un programme de sensibilisation et de prévention du suicide offert en milieu scolaire pour apprendre aux jeunes à reconnaître les signes avant-coureurs du suicide, tant chez eux que chez les autres.
- L'organisme Choices for Youth aide les jeunes vulnérables ou sans-abri de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) à prendre leur santé en main grâce au centre Outreach and Youth Engagement Centre.
- Le centre communautaire Buckmasters Circle et le programme Circle of Expression traitent de questions comme la prévention du suicide, l'intimidation et la violence en milieu familial tout en aidant les jeunes de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) à acquérir des compétences et obtenir le soutien dont ils ont besoin pour faire des choix de vie positifs.

D'autres subventions à des organismes de l'Ontario, du Québec et du Canada atlantique seront annoncées dans les prochaines semaines.

Ces programmes s'efforcent de sortir les soins de santé des hôpitaux pour les ramener chez nous, dans nos foyers. Medavie voit les soins de santé autrement; [apprenez-en plus sur notre vision](#).



Les administrateurs de régimes de Croix Bleue Medavie ont récemment eu l'occasion de rencontrer les représentants de l'organisme subventionné Leave Out ViolencE Nova Scotia.

La carte d'identification numérique, un choix facile

Les technologies numériques et mobiles ne cessent de gagner en popularité; c'est pourquoi nous sommes déterminés à offrir à nos adhérents des solutions leur permettant de profiter de leur régime d'assurance d'une manière qui correspond à leur mode de vie.

Actuellement, un adhérent qui a besoin d'une nouvelle carte d'identification - parce qu'il a perdu la sienne ou qu'il souhaite en obtenir une pour un membre de sa famille par exemple - doit se rendre sur le site Web des adhérents pour commander une carte, qu'il recevra par la poste. Au cours des prochaines semaines, nous modifierons cette fonction afin que les adhérents puissent créer instantanément une version PDF de leur carte numérique. Ils auront alors le choix de sauvegarder le PDF pour l'imprimer, ou de transférer par courriel la carte numérique sur un appareil mobile.

Comme la carte d'identification numérique qu'on trouve sur notre application mobile, ces cartes numériques ou imprimées s'utilisent, de la même façon qu'une carte physique, pour les demandes de règlement par paiement direct aux fournisseurs *électroPaie*, ainsi que pour l'assistance voyage.

Nous continuerons d'envoyer de nouvelles cartes d'identification aux adhérents qui vivent des événements marquants ou qui modifient leur régime. Les adhérents pourront également demander une carte en communiquant avec le Service à la clientèle ou leur administrateur de régime.

Améliorations apportées au programme visant le nombre de jours de provision

Les médicaments sur ordonnance représentent la majeure partie des coûts de votre régime d'assurance; c'est pourquoi il est important d'envisager toutes les possibilités de contrôler ces coûts. Un moyen efficace de le faire est de veiller à ce que les assurés reçoivent la quantité adéquate des médicaments qui leur sont prescrits afin de limiter la circulation de médicaments non utilisés.

Les améliorations apportées au programme visant le nombre de jours de provision qui seront mises en œuvre au cours des prochains mois orientent les pharmaciens sur la quantité optimale de médicaments sur ordonnance à remettre à un assuré. En ce moment, ce programme n'est pas en place pour les assurés du Québec. D'autres détails seront communiqués sous peu.

Le processus d'analyse amélioré de notre système évalue l'historique des demandes de règlement de chaque assuré et génère le nombre de jours de provision approprié en fonction de l'utilisation convenue des médicaments :

- **Une limite de 35 jours de provision s'applique aux médicaments onéreux**, pour éviter qu'une quantité demeure inutilisée en raison d'un changement de traitement ou parce que l'assuré n'adhère pas au traitement.
- Le nombre de jours de provision des **narcotiques, substances contrôlées et benzodiazépines** est également limité à 35 jours, ce qui correspond également aux normes fixées par plusieurs provinces.
- Une limite de 35 jours est appliquée à **tous les autres médicaments** lorsqu'il s'agit d'une première ordonnance, c'est-à-dire durant la période où il y a le plus de risque que l'ordonnance soit modifiée ou annulée. Après trois mois, il devient possible d'affirmer que le médicament sera pris sur une longue période et une indication est donnée au pharmacien afin qu'il remette trois mois de médicaments à l'assuré, ce qui réduit les frais d'exécution en plus de faciliter la vie de l'assuré.

Nous sommes conscients que dans certaines situations, il n'est pas opportun de modifier la quantité de médicaments - par exemple, si le patient part en voyage à l'extérieur du Canada ou s'il est financièrement incapable d'acheter des provisions pour trois mois. Lorsque ce genre de situation se présente, les pharmaciens peuvent s'en remettre à leur jugement professionnel pour contourner les directives, ce qui fait en sorte d'offrir aux assurés la meilleure expérience possible.

Le rôle essentiel de la gestion des régimes d'assurance médicaments

Comme vous le savez, notre priorité consiste à nous assurer de maximiser votre investissement en matière d'assurance. Nous vous remercions de nous faire confiance pour vous aider à préserver la santé de vos adhérents.

Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne notre rôle en matière de gestion des régimes d'assurance médicaments. À mesure que de nouveaux médicaments prometteurs font leur apparition sur le marché, il est essentiel de comprendre les conséquences qu'ils peuvent avoir, tant sur la santé des adhérents que sur les coûts du régime. En veillant à ce que les fonds investis en assurance médicament soient dépensés judicieusement, nous préservons la viabilité de votre régime tout en aidant vos adhérents à obtenir la protection pour les traitements dont ils ont besoin.

Pour en savoir plus sur notre approche en matière de gestion des régimes d'assurance médicament, consultez [l'article](#) que nous avons récemment publié dans le magazine *Benefits Canada*.

Avantages des garanties

Treize nouvelles catégories de fournisseurs ajoutées au service de paiement direct *électroPaie*

Notre réseau de fournisseurs pouvant offrir la facturation directe par l'entremise de notre service *électroPaie* s'agrandit.

Dorénavant, les adhérents pourront simplement payer leur quote-part ou leur franchise pour les services reçus des fournisseurs participants qui figurent dans les catégories suivantes :

- Ostéopathes
- Psychologues
- Travailleurs sociaux
- Naturopathes et naturothérapeutes
- Homéopathes
- Acuponcteurs
- Orthophonistes
- Diététistes
- Ergothérapeutes
- Thérapeutes du sport
- Thérapeutes en réadaptation
- Podiatres
- Podologues

En comptant les catégories de fournisseurs déjà inscrites au service *électroPaie* - physiothérapie, services de chiropractie, massothérapie et soins de la vue -, la plupart des types de demandes de règlement pour les soins de santé peuvent désormais être traités directement chez le fournisseur.

En outre, les adhérents peuvent rechercher les fournisseurs des catégories les plus populaires dans notre application Medavie Mobile.

Afin de vous assurer que les adhérents de votre régime connaissent cette nouveauté, veuillez leur transmettre le message ci-joint, par l'entremise du bulletin d'information interne de votre entreprise, par courriel ou par tout autre moyen de communication que vous avez l'habitude d'utiliser pour communiquer avec vos adhérents.

(pièce jointe : article à l'intention des adhérents)



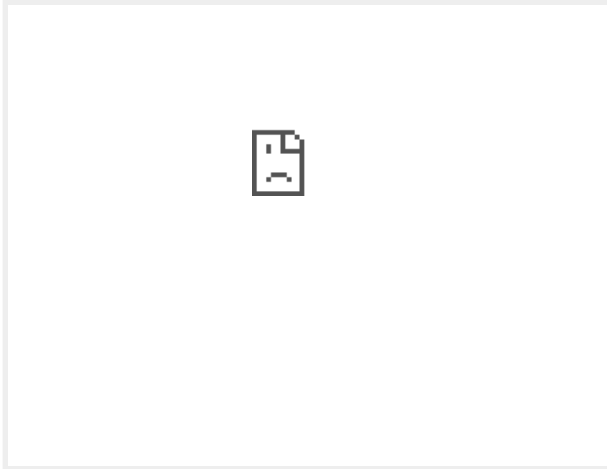
Pourquoi attendre votre remboursement?

Votre régime d'assurance offre désormais à 17 catégories de fournisseurs de soins de santé la possibilité de traiter eux-mêmes vos demandes de règlement par l'entremise du service *électroPaie*, ce qui signifie que vous n'avez qu'à payer votre quote-part ou votre franchise. Demandez aux fournisseurs participants qui figurent dans les catégories suivantes d'utiliser le service de paiement *électroPaie* :

- Physiothérapeutes
- Services de chiropractie
- Massothérapeutes
- Services de soins de la vue
- Ostéopathes
- Psychologues
- Travailleurs sociaux
- Naturopathes et naturothérapeutes
- Homéopathes
- Acuponcteurs
- Orthophonistes
- Diététistes
- Ergothérapeutes
- Thérapeutes du sport
- Thérapeutes en réadaptation
- Podiatres
- Podologues

N'oubliez pas, l'application Medavie Mobile vous permet de vérifier votre protection et de trouver un fournisseur de soins de santé près de chez vous!

Sondage



Passez le mot!

Y a-t-il quelqu'un d'autre dans votre entreprise qui devrait recevoir des nouvelles de notre part? Peut-être quelqu'un de votre équipe de Communications ou de Ressources humaines?

Fill out my [online form](#).

Rejoignez-vous à la conversation sur nos médias sociaux :

